Parapluie FLAM

La Protection des Enfants « Safeguarding »

Obligations et Procédures

Introduction

- La protection des enfants est la responsabilité de tous
- « Ca n'arrive pas qu'aux autres »
- Chaque structure FLAM doit savoir gérer correctement tout problème de maltraitance
- Seuls la Police, les Services Sociaux et le NSPCC* sont habilités à effectuer des investigations concernant d'éventuelles maltraitances

* National Society for the Prevention of Cruelty to Children

Les différents types de maltraitance

- La maltraitance physique
  - Coups, agressions, brûlures, mutilations, …
- Les abus psychologiques ou émotionnels
  - Rabaissement, intimidation, enfermement, …
- La négligence
  - Malnutrition, absence de soins, absence de protection, …
- Les abus sexuels
  - Peuvent être sans contact et sans violence apparente
  - L'agresseur peut être un homme, une femme ou… un enfant

Les différents types de maltraitance

La maltraitance en milieu familial *

* Ministère de la santé du Canada, 2001

Quelques chiffres

- 40 millions d'enfants maltraités dans le monde

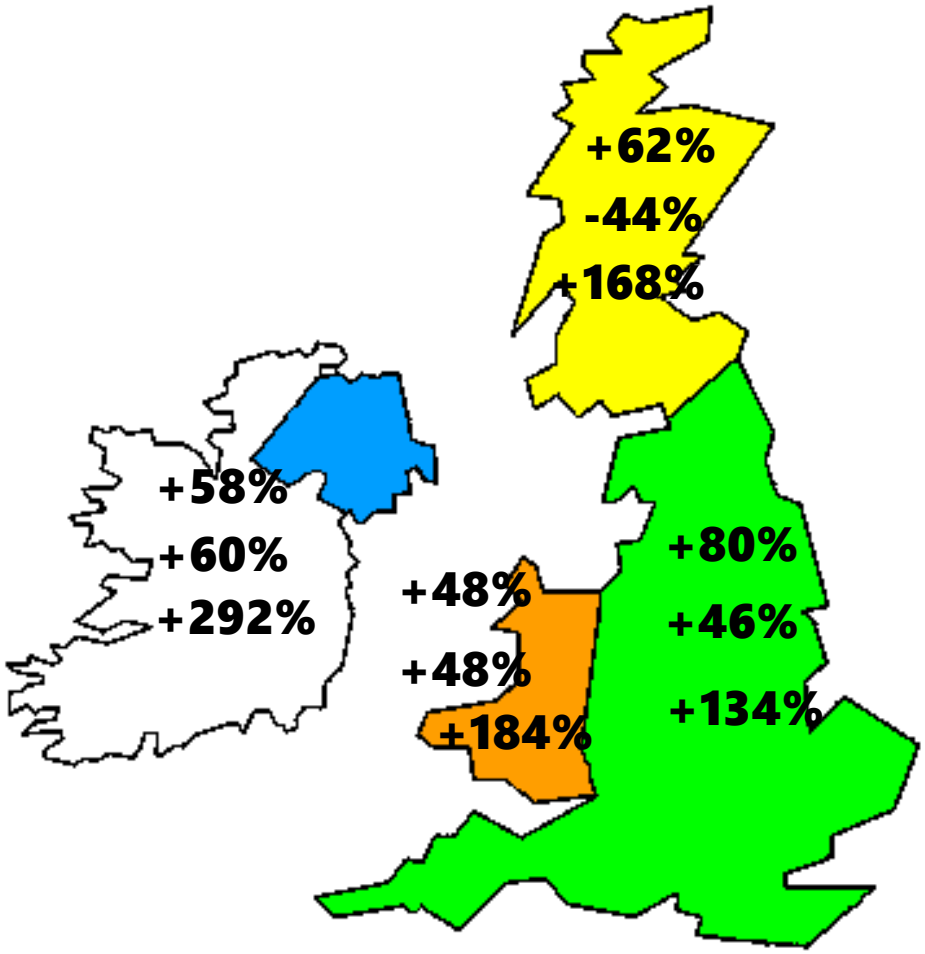
- En France *
  - 98000 cas en 2015
  - 44 % des enfants maltraités ont moins de 6 ans
  - 2 enfants meurent de maltraitance chaque jour!

- Au Royaume-Uni **
  - 92000 cas signalés en 2012
  - 21493 cas d'abus sexuels sur enfant en 2012



* L'enfant bleu, Enfance maltraitée
** Safe Network , NSPCC

Evolutions 2011-2016



- Agressions sexuelles
- Cruauté et négligence
- Publications obscènes

Les obligations des écoles

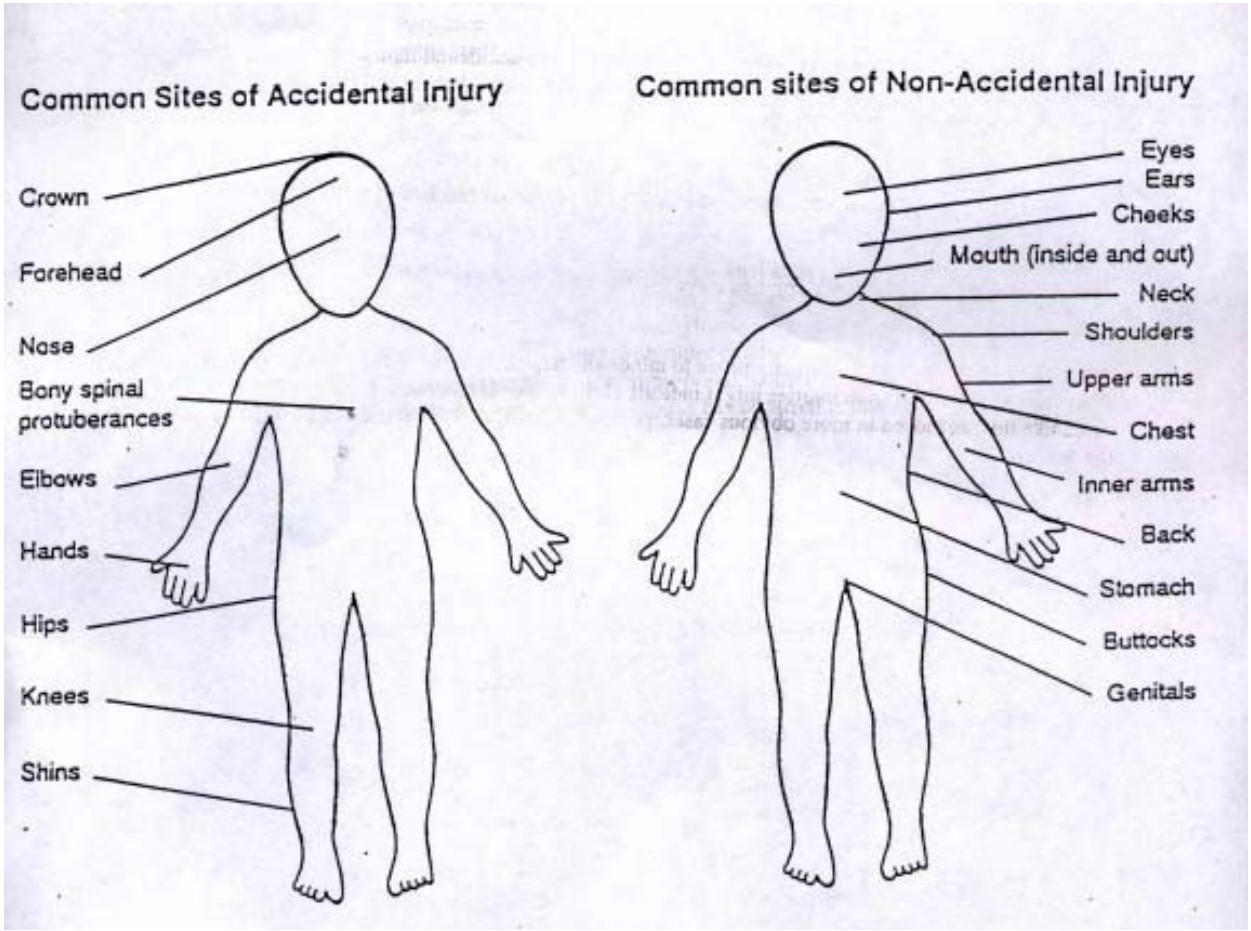
- La loi britannique impose aux structures accueillant des enfants qu'elles garantissent leur sécurité
- Chaque structure FLAM doit avoir un membre désigné responsable des problèmes de maltraitance
- Chaque structure FLAM doit avoir une procédure en place en cas de problème de maltraitance, en accord avec les procédures locales
- Chaque structure FLAM doit avoir un document communiqué à tous (parents, enseignants, bénévoles, dirigeant, …) indiquant les engagements pris à l'égard de la maltraitance

Nominated Safeguarding Person

- Le « Nominated Safeguarding Person » (NSP) est une personne clairement désignée au sein de la structure.
- Sa responsabilité est de gérer les problèmes de maltraitance
- Il doit être capable de conseiller les enseignants, bénévoles et autres membres de l'équipe en cas de suspicion d'un cas de maltraitance
- Un suppléant (deputy) doit être aussi désigné

Identifier un enfant maltraité

- Connaitre les procédés pour détecter un problème, visible ou invisible



Que faire si un enfant est maltraité

- Immédiatement avertir le « Nominated Safeguarding Person » (NSP) au sein de la structure
- N'en parler à personne d'autre
- Le NSP prend immédiatement contact avec les Services Sociaux (ou la Police en cas d'urgence) avec confirmation écrite sous 48h.
- Les Services Sociaux ont ensuite l'obligation légale d'effectuer une enquête
- Chaque jour compte
- Ne pensez pas que d'autres personnes vont s'en

L'enregistrement de l'information

- Le NSP doit conserver un cahier confidentiel dans lequel toute personne peut consigner les détails de tout incident révélant un potentiel risque de maltraitance
- Ces incidents doivent être consignés même s'il est décidé de ne pas informer les Services Sociaux.
- Parmi les informations à conserver:
  - Les nom, prénom, âge et adresse de l'enfant
  - Le témoignage de l'enfant exactement tel qu'il l'a exprimé
  - Le témoignage de l'adulte témoin
  - Toute information pertinente sur l'environnement familial

Parapluie PLAM

La communication avec l’enfant

- L’écouter avec sérieux, respect et calme
- Ne pas réagir avec émotion
- Ne pas lui promettre que ce qu'il a révélé restera secret
- Ne pas l’interrompre ni lui poser de questions sur ce qu'il a dit
- Ne pas critiquer l’agresseur
- L’informer de ce que vous allez faire pour l’aider
- Ne pas laisser l’enfant seul jusqu'à ce que le NSP soit mis au courant

Parapluie FLAM

- Lui faire écrire lui-même sa déposition ou, s'il est trop

Que faire si l'agresseur est un enseignant, un bénévole ou un dirigeant de l'école

- Toute plainte ou suspicion à l'égard d'un membre de l'équipe enseignante, bénévole ou dirigeante doit être consignée sous la responsabilité du NSP
- Le NSP doit garder tout élément de preuve et s'assurer que l'enfant est en sécurité
- Le « Local Authority Designated Officer » (LADO) est contacté par le NSP. Le LADO est le contact officiel du NSP avec les autorités locales.
- Le traitement immédiat de la situation de la personne incriminée est spécifique et décidé en relation avec le LADO

Comment prévenir les problèmes

- Eviter d'être seul avec un enfant
- Consigner les activités de la journée, en particulier en cas de comportement inhabituel d'un enfant
- Consigner tout incident et s'assurer qu'il soit communiqué aux parents
- Obtenir la permission des parents avant la prise de photographies ou films
- Respecter les procédures de Safeguarding en place

La sélection des enseignants

- A minima
  - Les enseignants et membres des structures en contact avec les enfants doivent faire l'objet d'une vérification de leur « Enhanced CRB (Criminal Record Bureau) / DBS check »
  - Les entretiens d'embauche doivent traiter attentivement des sujets de safeguarding

Les dangers d'internet

- Dangers
  - Intimidation (Cyber-bullying)
  - Le partage d'informations personnelles
  - L'exposition aux contenus inappropriés
  - L'exposition aux contenus racistes ou incitant a la haine
  - L'incitation aux comportements violents
  - L'incitation à la fugue
  - L'exposition aux pédophiles

- Soyez sensibilisés au "E-safety"
- Assurez l'imperméabilité de votre réseaux aux contenus inappropriés

Les autres situations à signaler (2015)

- Les mariages forcés (FM)
  - Détection de la victime
  - Prise d'information sur un éventuel départ forcé
  - 1428 cas en 2016 au Royaume-Uni (21% à Londres)
- La violence « d'honneur » (HBV)
  - Détection d'incidents annonciateurs
- Les mutilations génitales féminines (FGM)
  - Détection d'un voyage lié à une "cérémonie"
  - Absences, douleurs, difficultés à s'asseoir
  - 23000 jeunes filles de 5 à 15 ans en danger en Angleterre
- La radicalisation

Que faire maintenant

- Dès demain
  - Partage d'information avec les membres de votre structure
  - Désignation du NSP et de son suppléant
  - « Policy statement » minimal *
  - Rapport d'incident minimal *
  - Code de Conduite minimal *
- Rapidement
  - Vérification des CRB/DBS
- Un peu plus tard
  - Définition de votre propre procédure



Conclusion

- Connaitre la procédure de Safeguarding de votre structure
- Détecter les cas de maltraitance
- Enregistrer l'information et référer au NSP
- S'assurer que la communication avec les parents est gérée avec professionnalisme et délicatesse
- En cas de doute, contacter les services sociaux locaux
- Ecrire un rapport détaillé et fidèle à la réalité
- Fournir les informations aux services sociaux
- Etre attentif au stress de l'enfant suite à ses révélations
- Garantir la confidentialité

Conclusion

- Essayez d'être aussi clair que possible sur les raisons de votre inquiétude.
- N'ayez pas peur d'écouter votre instinct si quelque chose vous semble anormal
- Demandez conseil à votre NSP
- Consignez les informations aussitôt que possible, même si elles vous semblent insignifiantes

Documentation

- Le livre jaune de Ealing
- http://www.nspcc.org.uk/
- https://www.gov.uk/government/collections/safeguarding-children
- http://www.ofsted.gov.uk/schools/for-schools/safeguarding-children



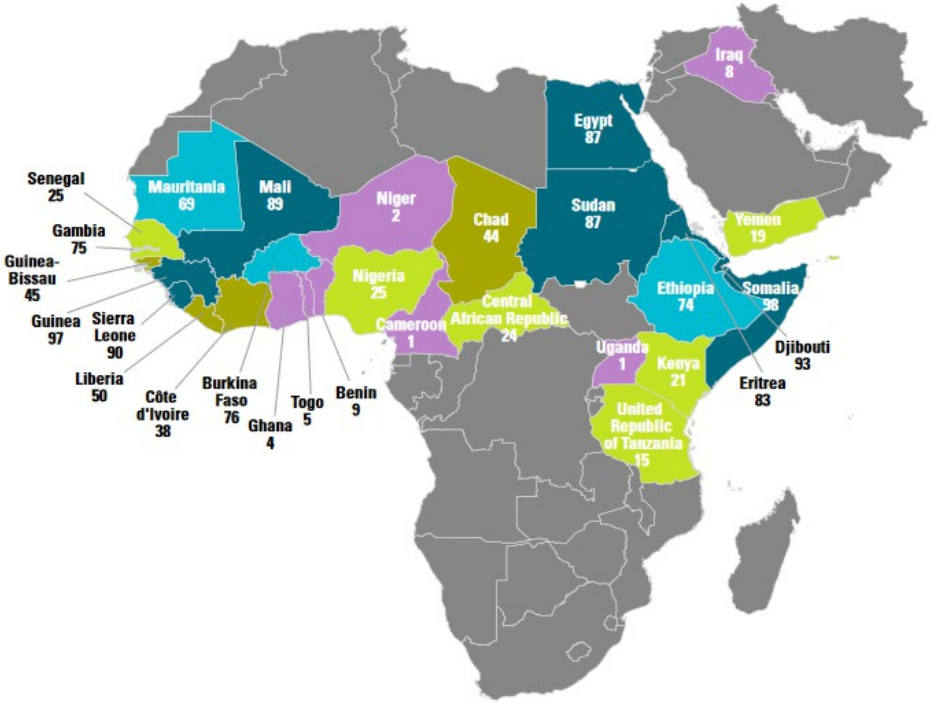
Parapluie FLAM

- http://www.childnet.com/resources/social

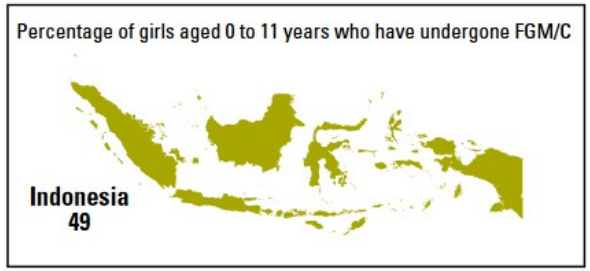
Suivez-moi

- https://www.facebook.com/**christianravelflam**/

Appendix: FGM Practising Countries



- Less than 10%
- 10% - 25%
- 26% - 50%
- 51% - 80%
- Above 80%
- Countries with no comparable data in UNICEF global databases



Appendix: FGM Safeguarding Path

